

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 17-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 4 914 700 \$ pour l'agrandissement et le réaménagement de l'Hôtel de Ville.**

Ce règlement est entré en vigueur le 29 juillet 2024, soit à la date d'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 29 juillet 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alarie', is written over a circular blue stamp.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 29 juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29 juillet 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alarie', is written over a circular blue stamp.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière